



Financement du parc

La base des recettes de fonctionnement du Parc repose sur une cotisation statutaire de la Région Haute-Normandie, des Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, des Communes et des partenaires spécifiques.

La participation des communes est de 3,5 € par habitant / an (2008).

Région Haute-Normandie :	38,5%
Département de la Seine-Maritime :	30,3%
Département de l'Eure :	11,1%

Soit en 2008 1 235 216 €

Communes membres du Syndicat Mixte :	11,34%
Agglo de Rouen :	3,77%
SIVOM du Havre :	2,92%
Communauté de Communes de Port-Jérôme :	1,88%
Syndicat d'Aménagement du Roumois :	0,19%

Soit en 2008 310 736 €

D'autres sources de financement spécifique permettent de mener à bien des actions ciblées, via l'Etat, la Région, les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'Agence de l'Eau, l'Europe :

- ▶ Curage de la Grand'Mare,
- ▶ Milieux Naturels,
- ▶ Natura 2000,
- ▶ Nettoyage des Berges de Seine,
- ▶ Contrat global des Boucles de Seine.

